

**POLITIQUE D'EXECUTION DES ORDRES ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES
DANS LE CADRE DES SERVICES DE GESTION DISCRÉTIONNAIRE, DE CONSEIL EN
INVESTISSEMENT ET DE RÉCEPTION ET DE TRANSMISSION D'ORDRES DE
CLIENTS**

PRINCIPE

TreeTop Asset Management SA, succursale de Belgique de TreeTop Asset Management SA (ci-après désignée « TreeTop ») offre à ses Clients des services de gestion discrétionnaire, de conseil en investissement et de réception et de transmission d'ordres en s'attachant à agir au mieux des intérêts de ses Clients.

TreeTop n'exécute pas elle-même les ordres sur instrument financier auprès des différents marchés ou systèmes d'exécution mais les transmet pour exécution à des tiers qui sont habilités à exécuter des ordres sur instrument financier pour compte de tiers. Lorsqu'elle transmet les ordres pour le compte de ses Clients, TreeTop prend toutes les mesures suffisantes décrites dans cette politique afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses Clients dans l'exécution de ces ordres. Le meilleur résultat possible est normalement déterminé en tenant compte du coût total, représentant le prix de l'instrument financier et les coûts d'exécution.

Cette politique s'applique indifféremment à tous les Clients de TreeTop et est applicable quel que soit le canal de communication par lequel les ordres des Clients sont adressés à TreeTop.

INSTRUMENTS FINANCIERS TRAITÉS ET DÉPOSITAIRES DES CLIENTS

Les services de gestion discrétionnaire, de conseil en investissement et de réception et de transmission d'ordres de clients prestés par TreeTop portent exclusivement sur des parts d'organismes de placement collectif (« OPC ») dont TreeTop Asset Management S.A. est la société de gestion, le promoteur, ou un distributeur (ci-après désignés le(s) « Fonds TreeTop »).

Les Fonds TreeTop ne sont pas cotés, et ne font pas l'objet, à la connaissance de TreeTop, d'un marché secondaire organisé. Conformément aux conditions générales de TreeTop, (i) les ordres de Clients ou pour compte de Clients sur les Fonds TreeTop seront donc toujours des demandes de souscription (émission de parts par le Fonds TreeTop concerné) et/ou des demandes de rachat (rachat d'actions par le Fonds TreeTop concerné), (ii) les demandes de conversion sont traitées, aux fins de la présente politique, comme des demandes de rachat accompagnées d'une demande de nouvelle souscription, et (iii) les ordres d'achat ou vente de parts de Fonds TreeTop sur le marché secondaire (achat ou vente à un tiers autre que le Fonds TreeTop concerné lui-même) ne sont pas acceptées et traitées par TreeTop.

Les services prestés portent en outre uniquement sur des comptes ouverts par le Client en son nom auprès d'une banque qu'il a choisie (le « Dépositaire » du Client) parmi les banques proposées par TreeTop et avec lesquelles TreeTop collabore dans le cadre de ses services.

TREETOP ASSET MANAGEMENT SA

Succursale de Belgique de TreeTop Asset Management SA (R.C.S. Luxembourg n° B-106890)

Rue des Francs, 79-b7 – B-1040 Bruxelles – T: +32 2 613 15 30

Leopoldlaan, 111 – B-8300 Knokke-Heist – T: +32 50 950 760

Numéro d'entreprise: 1018.214.740 – RPM Bruxelles • Numéro de TVA: BE 1018.214.740

info@treetopam.be
www.treetopprivate.be

Dès lors que TreeTop n'est pas le Dépositaire du/des comptes du client, et en vue de faciliter et sécuriser les flux de paiement et les inscriptions en compte résultant des ordres des Clients, les ordres de souscription et/ou de rachat de parts de Fonds TreeTop sont toujours transmis au Dépositaire du client et sont traités par celui-ci conformément à sa propre politique d'exécution d'ordres sur instruments financiers et au contrat entre le client et le Dépositaire.

Dès lors que les ordres sur les Fonds TreeTop sont réputés être des ordres de souscription ou rachat sur le marché primaire, les ordres doivent être transmis par le Dépositaire du client de manière à être exécutés par l'agent de transfert du Fonds TreeTop concerné. Les demandes de souscription et de rachat sont exécutées sur base du prix de souscription ou de rachat par part calculé par l'agent en charge de l'administration du Fond TreeTop concerné, selon les modalités décrites dans les prospectus et/ou documents d'émission de l'OPC. Le prospectus et/ou les documents d'émission de l'OPC définissent les modalités de calcul du prix de souscription ou de rachat par part, les commissions de souscription et de rachat, la fréquence des émissions et des rachats des parts (par exemple quotidiennement, hebdomadairement, mensuelle etc.), l'heure limite à laquelle les demandes de souscription et de rachat doivent être transmises à l'OPC ou à son agent de transfert afin de pouvoir être exécutées au prochain prix de souscription ou de rachat par part.

Dans le cadre du service de réception et de transmission d'ordres, TreeTop fera ses meilleurs efforts pour que les ordres valides reçus du Client avant 09h00 chaque jour ouvrable soient transmis au Dépositaire du Client en temps utile pour permettre au Dépositaire de transmettre lui-même ces ordres pour exécution à l'agent de transfert concerné au prochain prix de souscription ou de rachat par part.

Il est par ailleurs rappelé que, conformément à la convention liant le Client et TreeTop et régie par les Conditions Générales de TreeTop, le fait pour le Client d'adresser à TreeTop un Ordre sur instrument financier implique l'acceptation expresse et sans réserve de la politique de TreeTop, telle qu'en vigueur au moment où l'Ordre est passé.

TreeTop effectue au travers d'un échantillonnage une surveillance et un contrôle régulier de la politique d'exécution des Dépositaires.

TreeTop procède à des contrôles réguliers pour s'assurer que les ordres des Clients ou pour compte de Clients sont exécutés conformément à cette politique d'exécution.

TreeTop réexamine sur base annuelle ainsi que lors de changements importants sa Politique d'Exécution d'ordres. Elle sera notamment revue si un marché secondaire devait être organisé pour des Fonds TreeTop.

Les Clients peuvent, à tout moment, prendre connaissance de la politique en vigueur sur le site internet www.treetopam.be ou en obtenir copie sur demande. Les Clients sont en outre invités à consulter la politique d'exécution de leur Dépositaire.

TREETOP ASSET MANAGEMENT SA

Succursale de Belgique de TreeTop Asset Management SA (R.C.S. Luxembourg n° B-106890)

Rue des Francs, 79-b7 – B-1040 Bruxelles – T: +32 2 613 15 30

Leopoldlaan, 111 – B-8300 Knokke-Heist – T: +32 50 950 760

Numéro d'entreprise: 1018.214.740 – RPM Bruxelles • Numéro de TVA: BE 1018.214.740

info@treetopam.be
www.treetopprivate.be